

LE BAIL COMMERCIAL ET LES RESIDENCES SERVICES ETUDIANTS : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Objectifs pédagogiques et opérationnels

Se familiariser avec les spécificités du bail commercial conclu entre l'investisseur et l'exploitant de résidences services étudiants

Connaître les règles du renouvellement de bail propres au statut des baux commerciaux et aux résidences étudiants Mettre en pratique les procédures et certaines techniques de négociation de renouvellement de bail

Public

Gestionnaires et leurs collaborateurs Responsables de résidences Juristes Commercialisateurs

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Chaque exposé est suivi d'un mini-cas pratique Projection du support de formation Assistance technique à la connexion et à l'utilisation de l'outil de visioconférence

Pré requis

Aucun

Suivi et validation

Rapport de connexion Questions orales ou écrites (QCM) Evaluation de la formation en ligne

Durée – Modalités

3h30

Présentiel ou distanciel synchrone (classe virtuelle)

PROGRAMME DETAILLE

1. INTRODUCTION SUR L'ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE ET CONTRACTUEL APPLICABLE AUX RESIDENCES ETUDIANTS

Définition d'une résidence services Particularités du bail pour les étudiants Importance de l'urbanisme

2. LA RESIDENCE ETUDIANTS ET SON MODE D'EXPLOITATION

Conditions du statut Rapports bailleur/exploitant Rapports exploitant/locataire

3. LES SPECIFICITES DU BAIL COMMERCIAL CONCLU ENTRE L'EXPLOITANT ET CHAQUE INVESTISSEUR

Statut Durée du bail Travaux

Charges et travaux

4. LA REVISION DES LOYERS DANS LES RESIDENCES ETUDIANTS

Révision triennale Révision conventionnelle

CUSTOM - 27 rue de Lisbonne - 75008 PARIS

Tél: 01.45.61.58.60 - contact@custom-formation.com - www.custom-formation.com

SIRET: 523 075 315 00029 - N° de déclaration d'existence: 11 75 52402 75



5. LE REGIME JURIDIQUE DU RENOUVELLEMENT DU BAIL COMMERCIAL POUR LES RESIDENCES ETUDIANTS

Droit au renouvellement Problématique de la monovalence Fixation de la valeur locative

6. COMMENT S'EVALUE L'INDEMNITE D'EVICTION EN CAS DE REFUS DU RENOUVELLEMENT DE BAIL ? Estimation et méthodes de calcul Jurisprudence récente

Formation éligible au renouvellement de la carte des professionnels de l'immobilier conformément au décret n°2016-173 du 17/02/2016

SIRET: 523 075 315 00029 - N° de déclaration d'existence: 11 75 52402 75